



140.12771-11.17.pdf

## Assurance protection juridique entreprise

Avoir des droits ou faire valoir ses droits peut s'avérer onéreux. Et ce, même si vous n'entrapercevez absolument aucun problème. Car les «autres», eux, en voient.

D'année en année, le nombre de lois, de directives et de prescriptions va crescendo. À celles-ci s'ajoutent un déclin de l'aptitude au compromis et une propension accrue aux conflits, hélas aussi dans la sphère entrepreneuriale. Au final, il en résulte souvent des différends pénibles et coûteux qui pèsent lourdement, notamment sur les petites entreprises.

Grâce à l'assurance protection juridique entreprise, vous êtes bien couvert si des cas (juridiques) surviennent.

### Avantages

- Protection financière contre des frais élevés dans le cadre d'un litige grâce à la prise en charge des frais de justice, d'avocat et d'expertise
- Proche de vous avec huit services juridiques régionaux
- Interlocuteur direct en cas de problème juridique, conseil et soutien en cas de litige

L'assurance comprend la protection juridique entreprise, la protection juridique immeubles, la protection juridique des voyages d'affaires et – pour autant que le contrat le mentionne (selon la branche économique) – la protection juridique contractuelle élargie (contrats avec les clients et les fournisseurs).

- Durée du contrat: 1 an
- Franchise: 10% resp. au moins 500 CHF sur les frais d'avocat externe – supprimée si vous avez recours à un représentant juridique recommandé par Assista
- Somme assurée par cas juridique: 600 000 CHF – resp. 150 000 CHF dans le domaine de la protection juridique contractuelle élargie